

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 67622 du 5 septembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1623752S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 93064 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525335S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2016:

Besson, Laurent	Nigend : 134 620	Numéro de livret de solde : 5 311 806
------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2016:

Domergue, Franck	Nigend : 168 430	Numéro de livret de solde : 8 024 243
Théault, Emmanuel	Nigend : 157 218	Numéro de livret de solde : 8 014 687

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2016:

Vuillemin, Pierre	Nigend : 212 086	Numéro de livret de solde : 8 066 469
Hanart, Fabrice	Nigend : 153 572	Numéro de livret de solde : 8 011 242
Nicey, Nicolas	Nigend : 176 932	Numéro de livret de solde : 8 031 689
Girou, Yannick	Nigend : 185 645	Numéro de livret de solde : 8 044 678

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2016:

Laurut, Grégoire	Nigend : 228 489	Numéro de livret de solde : 8 076 740
Bonny, Gilles	Nigend : 173 294	Numéro de livret de solde : 8 027 613

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 septembre 2016.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*
C. DUPOUY